

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 10 Décembre 2019

Date d'affichage 10 Décembre 2019

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 19 (+ 5 procurations)

votants 24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191216-DEL\_19\_12\_16\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le SEIZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. CHABLE Nicolas, Mme DOLLON Sophie, Mme JACOB Josette, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET.

**Excusés** : Mme MORIN-BURRE Camille (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Dominique BURLLOT, M. Quentin GUTIERRES, M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à M. Philippe GALLAND), M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à M. Claude DROUET), M. PERRE Thierry.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SARTHE**

Considérant qu'il convient de renouveler le Contrat « Enfance Jeunesse » entre la Commune et la Caisse d'Allocation Familiales de la SARTHE,

Considérant que le Contrat « Enfance Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans.

Considérant que celui-ci concerne les structures suivantes :

- Multi-Accueil « les bouts d'choux »,
- Ludothèque,
- ALSH mercredi,
- ALSH,
- Formation BAFA et/ou BAFD

Considérant que chaque année, un avenant précisera le montant de la participation financière de la CAF en fonction des activités organisées en cours d'année,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer le Contrat « Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la SARTHE pour une durée de 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Signer les avenants permettant l'actualisation de la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Reverser la participation financière correspondante aux structures organisatrices (CCAS...),
- Signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**